

APPEL À CANDIDATURE

29^E ÉDITION DU PARCOURS DE L'ART

07>22 OCTOBRE 2023

◆◆◆ PRÉAMBULE

Le Parcours de l'Art est depuis 1995 un festival d'art contemporain gratuit, exigeant et accessible.

Peinture, sculpture, photographie, installation, performance, vidéo, sont présentées dans les lieux patrimoniaux du territoire avignonnais.

A l'hiver 2020, Le Parcours de l'Art nous a été confié.

Nous : un nouveau collectif de bénévoles dont le désir est de professionnaliser le festival afin qu'il devienne une référence pour les artistes émergent.e.s. Notre engagement part du principe que l'art est notre dénominateur commun et le reflet de notre condition sensible et fragile.

Fort des réussites de nos dernières éditions, nous souhaitons aller plus loin en investissant plus de lieux, en programmant des événements annuels et en multipliant les médiations avec tous les publics.

Chaque automne, pendant 2 semaines, l'événement invite à s'émerveiller, s'interroger, se laisser surprendre et stimuler par diverses formes d'expression artistique.

◆◆◆ THÉMATIQUE

Pour cette 29^e édition, le Parcours de l'Art a souhaité rendre hommage à l'élément fondamental du vivant, l'eau. Enjeu et témoin de notre temps, sa puissance évocatrice est universelle, elle inspire l'imaginaire des artistes de tout temps.

L'eau dans tous ses états, l'eau comme matière, matrice, mémoire, l'eau comme élément solide, gazeux, liquide, l'eau comme paysage, confluence, territoire, l'eau comme révélateur, couleur, reflet.

◆◆◆ CALENDRIER

- > Durée du Parcours de l'Art #29 : 16 jours d'exposition du samedi 7 octobre au dimanche 22 octobre 2023 (+ montage et démontage).
- > Ouverture de l'appel à candidature : 31 janvier 2023.
- > **Clôture de l'appel à candidature : 5 mars 2023 à minuit.**
- > Comité de sélection : courant du mois d'avril 2023.
- > Résultat : 2 mai 2023.

La liste des projets retenus est publique.

◆◆◆ COMITÉ DE SÉLECTION

L'ensemble des demandes sera examiné par un comité de sélection composé par un collège de personnalités qualifiées pour leurs compétences complémentaires dans le domaine des arts :

- > Nathalie Amae, directrice artistique et programmatrice du festival vidéo Ovni - Nice.
- > Hélène Bertin, artiste plasticienne, curatrice, historienne.
- > Julie Charrier, présidente du Parcours de l'Art Avignon, productrice et réalisatrice de films sur la danse et le théâtre.
- > Laurence Gurly, organisatrice et curatrice du Festival d'art contemporain Supervues - Hôtel Burrhus à Vaison-la-Romaine.
- > Maud Jacquin, historienne de l'art et commissaire d'expositions.
- > Stéphane Peltier, artiste peintre exposé lors de la précédente édition en 2022.

La répartition des œuvres et la scénographie des différents lieux sont coordonnées par l'association du Parcours de l'Art.

Les membres du comité de sélection n'auront en aucun cas à justifier leurs choix artistiques.

◆◆◆ CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- > Proposer des œuvres réalisées par vous ou votre collectif et disponibles aux dates du Parcours de l'Art 2023.
- > Le Festival est aussi ouvert à d'autres disciplines (architecture, cinéma, édition, design, graphisme, paysagisme...). Pourront faire partie de la sélection officielle, les candidats dont la dimension plastique du travail est notable.
- > Ne pas avoir participé aux Parcours de l'art #27 et #28 (2021 et 2022).
- > Dossier de candidature renvoyé complet avant le 5 mars 2023 minuit.

◆◆◆ DOSSIER DE CANDIDATURE

Dossier administratif

- > Signature de la charte (p. 4).
- > Remplir la fiche de renseignements. (p. 5).

Dossier artistique

Toutes les pièces doivent être réunies dans un même document, en format .pdf uniquement

- > Note d'intention de votre démarche artistique dans le cadre de l'appel à candidature (A4 max.)
- > Dossier présentant des photos, vidéos ou documents sonores des œuvres que vous soumettez au Parcours de l'Art et uniquement celles-ci.
Le Parcours de l'Art exposera uniquement les œuvres sélectionnées par le comité de sélection (10 pages A4 max.)
- > Fiche technique pour chaque œuvre présentée, selon modèle (téléchargeable sur le site)
- > Une présentation des artistes impliqués dans le projet : bio et/ou références d'actions, d'expériences, de créations, de publications. (A4 max.)

 MODALITÉ DE DÉPÔT DES DOSSIERS

Envoi dématérialisé exclusivement, en format .pdf et autres pour vidéos et bandes sonores.

Envoi des candidatures à l'adresse candidatures.parcoursdelart@gmail.com jusqu'au **5 mars 2023 minuit**.

Tout dossier incomplet ou rendu ultérieurement ne sera pas accepté.

 RÉMUNÉRATION DES ARTISTES ET CONDITIONS

Chaque artiste recevra 450 euros (TTC), ce qui comprend :

- > 150 euros de droits de monstration (d'exposition)
- > 100 euros de per diem. Il faudra pour cela que l'artiste fournisse son numéro de siret.
- > 100 euros de participation au transport des œuvres.
- > 100 euros de participation au voyage des artistes, aller-retour.
- > Un hébergement sur place pris en charge par les bénévoles du Parcours de l'Art.

CHARTRE ARTISTIQUE DU PARCOURS DE L'ART

29^E ÉDITION 2023

◆◆◆ Pour sa 29^e édition, l'association du Parcours de l'Art s'engage à :

- Communiquer sur l'événement par voie d'affichage et large diffusion de flyers.
- Exposer les œuvres dans les meilleures conditions d'exposition possibles : qualités des espaces, régie...
- Créer des événements festifs et culturels au sein des lieux d'exposition : performances, rencontres, vernissages, nocturnes...
- Promouvoir le festival d'un point de vue médiatique : presse / radio / TV / internet / réseaux sociaux.
- Valoriser les œuvres et les démarches auprès des publics proches ou éloignés par différents types de médiations.
- Assurer les œuvres pour les dégradations éventuelles durant l'exposition.

◆◆◆ De votre côté, si vous êtes sélectionné.e, vous vous engagez :

Pour les besoins de communication, à nous fournir avant le 30 mai 2023 :

- 4 photos, dont 1 portrait, en haute définition (300 DPI), libres de droit de reproduction pendant une année pour la presse et les supports papier

Pour les besoins techniques, à nous fournir avant le 3 juillet 2023 :

- Une note d'intention spécifique qui figurera sur le lieu d'exposition.

Durant l'évènement :

- Assurer et terminer l'accrochage de manière autonome, au plus tard le jeudi 5 octobre afin que celui-ci soit visible par les médias. Le montage se fera en accord et avec le concours du régisseur des lieux patrimoniaux de la ville d'Avignon (le cas échéant), avec l'équipe du Parcours ainsi que ses deux régisseurs techniques (son/lumière/vidéo et construction).
- Être présent.e sur votre lieu d'exposition le samedi 7 octobre 2023, jour du lancement prévu du Parcours et le soir du 6 octobre pour une visite privée et rencontre avec les bénévoles.
- Participer à la promotion de l'événement en utilisant les supports de communication mis à disposition.
- Autoriser les visiteurs à photographier sans flash vos œuvres pour un usage purement privé.
- Rester disponible en cas de dysfonctionnement technique de l'œuvre.

Nom, prénom de l'artiste :

Fait à le

Signature :

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

29^E ÉDITION DU PARCOURS DE L'ART 2023

Nom d'artiste :

Nom, prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Site Internet :

Compte Facebook :

Compte Instagram :

Tél.

E-mail :

Portable (facultatif) :

Autres collaborateurs artistiques :

.....

.....